

Ordre du Jour :

- FINANCES – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE - ATTRIBUTION DES LOTS TRAVAUX
- PERISCOLAIRE - ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS DU SERVICE PERISCOLAIRE DU MATIN, DU TEMPS D'ACCUEIL PERI-EDUCATIF ET DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE
- FINANCES – TARIFS COMMUNAUX 2014/2015
 - o RESTAURATION SCOLAIRE
 - o ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN
 - o CONCESSION CIMETIERE
 - o LOCATION DE SALLES
 - o FAX PHOTOCOPIE
 - o LOCATION DE MOBILIER
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Présences : 15 votants : 17

ELC : Présente

JS : ok

FB : Présente

MD : ok

C. FURST : Présente

P. TISNE : Présent

R. ARLAT : ok

P. DEAN : Absent

K. JEANDEL : Présente

L. BLANCHARD : Présent

C MELOTTE : Présente

L. DELARUELLE : Absent – Pouvoir Arlat

A. GUETTE : Ng

G. LEPRON : Ok

M-A CLOUET : Présente

H.POLLET : Ng – Paouvoir BLANC

F. DELAFALIZE : Présent

C. DAUCHELLE : Présente

A. PERDU : Ok

- FINANCES – TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE - ATTRIBUTION DES LOTS TRAVAUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation suivant une procédure adaptée en 11 lots a été organisée pour l'agrandissement du Restaurant Scolaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

DECIDE de retenir pour ces travaux,

| <i>Lots</i> | <i>Entreprise attributaire</i> | <i>Prix H.T.</i> | <i>Prix T.T.C €</i> |
|---|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| LOT 01 - GROS ŒUVRE | PETER MARCEL | 71 773,17 € | 86 127,80 € |
| LOT 02 - CHARPENTE BOIS | TROLARD & BERNARD | 10 651,82 € | 12 782,18 € |
| LOT 03 - COUVERTURE | SARL THERY | 17 933,63 € | 21 520,36 € |
| LOT 04 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM | MCA | 31 991,00 € | 38 389,20 € |
| LOT 05 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS | COPEAU & SALMON | 32 436,61 € | 38 923,93 € |
| LOT 06 - CLOISONS DOUBLAGES / PLAFONDS SUSPENDUS | DAUVILLE | 42 500,00 € | 51 000,00 € |
| LOT 07 - REVETEMENTS DE SOLS SCELLES/ CARRELAGE Base | SAS ETC | 15 898,00 € | 19 077,60 € |
| LOT 07 - REVETEMENTS DE SOLS SCELLES/ CARRELAGE Option | SAS ETC | 4 224,00 € | 5 068,80 € |
| LOT 08 - PEINTURE / REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES (Sans Option) | PERSPECTIVE PEINTURE | 6 392,65 € | 7 671,18 € |
| LOT 09 - PLOMBERIE/ SANITAIRE / CHAUFFAGE / VMC | DUJOUR | 33 491,69 € | 40 190,03 € |
| LOT 10 - COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES | S2B | 16 907,70 € | 20 289,24 € |
| LOT 11 - V.R.D. | EUROVIA | 34 445,00 € | 41 334,00 € |
| | TOTAL | 318 645,27 € | 382 374,32 € |

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les marchés correspondants.

AUTORISE Madame le Maire à engager les travaux.

Les crédits nécessaires seront ouverts au Budget Primitif 2014 – programme 65 – article 2313.

- PERISCOLAIRE - ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS DU SERVICE PERISCOLAIRE DU MATIN, DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ET DU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le maire précise que la restauration scolaire, l'accueil périscolaire du matin et le temps d'activités périscolaires disposent chacun d'un Règlement Intérieur.

Madame le maire précise également que ces règlements intérieurs doivent être adoptés en Conseil Municipal.

Madame le maire précise que pour l'année scolaire 2014/2015 ces services évoluent :

- l'accueil périscolaire du matin demeure de 7h45 - 8h20 pour les enfants dès 4 ans.
- la pause méridienne durera désormais 1heure 30 minutes de 12h00 à 13h30
- le temps d'accueil périscolaire sera initié l'année prochaine de 15h15 à 16h00

Le Conseil municipal,

DECIDE d'adopter les nouveaux Règlements Intérieurs pour les services de restauration scolaire et d'activités périscolaires du matin et le temps d'accueil périscolaire qui seront applicables à la rentrée scolaire de septembre 2014

- FINANCES – TARIFS COMMUNAUX 2014/2015 RESTAURATION SCOLAIRE & ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN

Madame le Maire rappelle au conseil que la Commune propose une restauration scolaire ainsi qu'un accueil périscolaire, le matin.

Madame le Maire propose d'établir les tarifs de restauration Scolaire à 4,08 € le repas et à 3,72 € le repas pour les familles dont trois des enfants fréquentent la cantine.

Le tarif d'un repas aura ainsi évolué de 3,28 € (à la rentrée 2000) à 4,08 € (à la rentrée 2014) (évolution de 2% par rapport à 2013).

Madame le Maire propose d'établir les tarifs pour l'accueil du matin à 1,53 € par jour pour le premier enfant et à 1,28 € à partir du deuxième enfant de la même famille (évolution de 2% par rapport à 2013)

Le Conseil Municipal,

FIXE, pour l'année scolaire 2014-2015 :

- *Le montant des repas à recouvrer auprès des familles à 4,08 € le repas et 3,72 € le repas pour les personnes dont trois des enfants fréquentent la cantine*
- *Les montants forfaitaires pour l'accueil du matin à 1,53 € par jour pour le premier enfant et 1,28 € par jour à partir du deuxième enfant de la même famille*

- FINANCES – TARIFS COMMUNAUX 2014/2015 LOCATION DE MOBILIERS

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 septembre 2005 ;

Le Conseil Municipal,

FIXE les tarifs de location du matériel mobilier de la Commune selon le détail ci-après (tarifs pour un Week-end ou deux jours en semaine) :

- *Table : 2,50 €*
- *Banc : 1,50 €*
- *Chaise : 1,00 €*

- INFORMATIONS DIVERSES

Les prochains conseils municipaux sont programmés les mardis 24 juin 2014, 9 septembre 2014, 9 décembre 2014 à 19h00 en Maison des Associations.